



Direction Régionale de la Police

L'implantation de la DRPJ de Paris, derrière l'un des derniers vestiges de l'enceinte de Thiers et au pied du nouveau TGI, complète, avec la future maison des avocats, la cité judiciaire des Batignolles.

Ce bâtiment, qui incarne le nouveau « 36 » porte outre une image urbaine inédite, une légende sociale forte.

Le cahier des charges décrit une véritable forteresse capable de résister aux agressions les plus fortes que l'esprit criminel peut imaginer.

Le volume monolithique, prenant emprunte exacte des limites foncières, montre, sur 9 niveaux en superstructure portés par un dédale de sous-sol, une architecture matricée, tissée de béton brute et d'inox strié, à l'image d'un tissu carbone, à l'effigie des forces de l'Ordre.

Cette robustesse n'est qu'extérieure car c'est en véritable berceau de jardins suspendus, franchi par des passerelles habitées que le cœur de l'édifice est conçu.

Ici les brigades de la police trouvent refuge dans un espace de liberté presque sauvage pour renouer avec une sérénité malmenée si bien dépeintes dans le film de Maïwenn, « polisse »

Programme : Bureaux sécurisés Site : Cité judiciaire de Paris, 75017 Batignolles Maîtrise d'ouvrage : Préfecture de Police / Services des Affaires Immobilières Maîtrise d'œuvre : Olivier Contré, architecte associé Brunet-Saunier. Montant travaux (HT) : 30 000 000 €. Surface : 30 000 m² SDP. Calendrier : Concours

